

Madame la Présidente de commission,

J'écris cet opinion car, comme beaucoup de mes concitoyens, je suis absolument contre la demande de changement de zonage pour le 1420 Boul. Mont-Royal. Cet édifice ne doit pas être exploité de manière commerciale pour différentes raisons. Mais la plus importante est que, une fois un permis émis, la ville n'aurait plus aucun pouvoir pour régler les heures d'opération, ni la capacité. De plus, même si le promoteur était de bonne foi et respectait ses engagements d'opérations jusqu'à 11PM et avec les capacités actuelles et avec la fréquence actuelle*, ceci pourrait changer dans le temps s'il y avait un changement de propriétaire(s). C'est donc une protection pour aujourd'hui, mais aussi une protection dans le temps que nous demandons avec le rejet de cette demande de changement de zonage.

*Ceci, malgré le fait qu'il y ait des incohérences flagrantes entre les différentes interventions des représentants du projet:
Ouverture le soir uniquement vs le brunch également.
La tenue de "4-6 événements" à la tenue de "10 événement" à ce "sera décidé par les propriétaires, je ne sais pas".

J'espère que notre opinion sera prise en compte. Mais certains commentaires du promoteurs, Monsieur Revah, me laissent penser que la décision est déjà prise et que cet exercice n'est que parure. Par exemple, le fait que dès le début de la vente, des clauses ont été intégrées aux actes de ventes mentionnant le restaurant et la salle de réception. De même que certains des faits entourant cette consultation: la majorité des citoyens aient été informés de cette consultation par un résident alerte. Que sur les quelques pamphlets, aucune information ne semble avoir été communiquée sur l'impact d'un espace de réception de cette taille (800 personnes) qui permettrait de comprendre l'ampleur de la demande. Que même si nous avons été au courant à temps de cette consultation, il aurait été difficile d'assister à la deuxième session qui s'est tenue le soir de l'Halloween (nous sommes un quartier résidentiel avec beaucoup d'enfants et bien que l'Halloween ne soit pas une fête religieuse, c'est une fête culturelle). Et finalement, l'historique des permis octroyés pour cet édifice, malgré une opposition forte des citoyens à plusieurs reprises.

Je vous remercie.

Félix Tremblay